

Indices et normes de divulgation

Nous utilisons des cadres externes pour nous aider à mettre en œuvre de bonnes pratiques en matière de divulgation, pour nous assurer que nous couvrons les sujets qui intéressent le plus les parties prenantes et pour faciliter la comparaison avec d'autres entreprises.

Les indices ci-dessous montrent quels sujets et divulgations sont couverts et leur emplacement dans notre suite de rapports. Ces indices incluent des indicateurs provenant de :

- les normes de la Global Reporting Initiative (GRI 1 : Fondation 2021)
- le Sustainability Accounting Standards Board (SASB);
- le Forum économique mondial (WEF).

Nos priorités en matière de durabilité ont été dérivées d'une analyse de matérialité réalisée en 2022. Le résultat final de cette analyse se trouve dans une infographie intitulée [Développement durable : nos priorités d'intervention](#). L'infographie présente les questions relatives à la durabilité les plus prioritaires dans le cadre de la présentation de rapports selon les normes susmentionnées.

À noter également qu'AtkinsRéalis a réalisé une double analyse de matérialité en 2026 et qu'elle en communiquera les résultats, y compris les nouveaux domaines d'intervention, dans son prochain Rapport annuel intégré.

DÉVELOPPEMENT DURABLE : NOS PRIORITÉS D'INTERVENTION

Interne



Nos propres émissions de GES et consommation d'énergie.

En aidant nos clients à décarboniser, nous montrons l'exemple. Cela commence par un objectif de zéro émission nette qui s'aligne sur l'Accord de Paris.



Engagement des employés

Favoriser l'engagement, la participation, l'alignement, et la loyauté de notre personnel.



Ensemble, sans exception

Promouvoir un environnement où chaque individu se sent accepté et apprécié pour ses contributions uniques.

Externe



Gestion des impacts de nos projets

- Réduction de la consommation d'eau, d'énergie et de matières premières.
- Diminution des rejets de contaminants dans l'environnement.
- Création d'une valeur sociale et d'avantages pour la collectivité.
- Protection des droits de la personne.
- Protection et augmentation de la biodiversité.



La composition de nos secteurs d'activité qui tient compte des changements climatiques

- Occasions pour le secteur Énergie nucléaire.
- Occasions pour le transport collectif et ferroviaire.
- Bâtiments et lieux : résilience aux effets des changements climatiques et répercussions sur le cycle de vie.

PILERS FONDAMENTAUX DE NOS ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Intégrité



Santé et sécurité



Numérique



Éducation en matière de développement durable

Table des matières

Indices et normes de divulgation	1
Sources d'information	2
GRI - Indiciel de la norme Foundation 2021	3
SASB - Indiciel pour l'industrie des services d'ingénierie et de construction	24
SASB - Indiciel pour l'industrie des services professionnels et commerciaux	27
WEF - Indicateurs du capitalisme des parties prenantes	29

Sources d'information mentionnées dans les indices

AIF : Notice annuelle, exercice clos le 31 décembre 2025, publiée le 26 février 2026, disponible à l'adresse suivante :
<https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/investor-briefcase/fr/2025/annual-info-form-2025-fr.pdf>

AIR : Rapport annuel intégré 2025, disponible à l'adresse suivante :
<https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/report/annual-integrated-report-2025-fr.pdf>

Livre bleu : Livre bleu SSE mondiaux 2024 (notre manuel mondial sur le système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement), disponible à l'adresse suivante :
https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/blue-book_fr.pdf

CFS : États financiers consolidés et notes complémentaires 2025, signés le 26 février 2026, disponibles à l'adresse suivante
https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/investor-briefcase/fr/2025/f_financial_statement_annuel_2025-fr.pdf

Code : Code de conduite 2026, disponible à l'adresse suivante :
<https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/policies/code-of-conduct-fr.pdf>

LAR : Rapport d'assurance limitée, fourni par Deloitte LLP le 14 mai 2025, disponible à l'adresse :
<https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/report/independent-assurance-report-2025-fr.pdf>

MPC : Circulaire de sollicitation de procurations de la direction et avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires, datés du 27 mars 2025, disponibles à l'adresse :
<https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/investor-briefcase/fr/2025/atkinsrealis-proxy-circular-2025-fr.pdf>

PTC : Plan de transition climatique, publié en janvier 2026, disponible à l'adresse suivante :
<https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/report/climate-transition-plan-fr.pdf>

TCFD : Information financière relative aux changements climatiques 2022, selon le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, disponible à l'adresse :
<https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/report/tcfd-report-2022-fr.pdf>

Rapport Intégrité : Rapport sur l'intégrité 2025, disponible à l'adresse :
<https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/report/integrity-annual-report-fr.pdf>

Rapport de Gestion : Rapport de gestion, daté du 13 mars 2025, disponible à l'adresse :
https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/investor-briefcase/fr/2025/f_mda_annuel_2025-fr.pdf

2025 Global Reporting Initiative content index

Déclaration d'utilisation	AtkinsRéalis a présenté des informations conformément aux normes GRI pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025
Norme utilisée	GRI 1: Foundation 2021
Norme(s) sectorielle(s) GRI applicable(s)	Aucune

Indicateur GRI		Divulcation 2025 d'AtkinsRéalis
GRI 2 : Informations générales 2021		
GRI 2 Section 1 : L'organisation et ses pratiques de reporting		
2-1	Détails organisationnels	
2-1-a	Dénomination sociale	AtkinsRéalis Group inc. (la « Société » ou « AtkinsRéalis ») Il convient de noter que la Société a obtenu l'approbation des actionnaires pour changer sa dénomination sociale de « SNC-Lavalin Group Inc. » à « AtkinsRéalis Group Inc. » lors de son assemblée annuelle des actionnaires de 2024, tenue le 18 mai 2024.
2-1-b	Nature of Ownership and Legal Form	AtkinsRéalis Group Inc. a été constituée en vertu des lois du Canada le 18 mai 1967 et prorogée sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 24 mars 1980. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, tel que décrit dans l'AIF
2-1-c	Emplacement du siège social	Le siège social et le bureau enregistré de la Société sont situés au 455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3.
2-1-d	Pays d'exploitation	Au 31 décembre 2025, la Société exerçait des activités importantes dans les régions/pays suivants : Les Amériques : Brésil, Canada, Pérou, États-Unis. Europe : Irlande, Roumanie, Royaume-Uni. Afrique et Moyen-Orient : Algérie, Égypte, Qatar, Arabie saoudite, Émirats arabes unis. Asie et Océanie : Australie, Chine, Hong Kong, Inde, République de Corée. Changements notables : en 2025, la Société a élargi sa présence régionale aux États-Unis grâce à deux acquisitions, à savoir 70 % des actions avec droit de vote de David Evans Enterprises, Inc., entreprise détenue par ses employés, représentant environ 1 250 employés, ainsi que Capital Consultants, Inc., exerçant ses activités sous le nom « C2AE », avec environ 120 professionnels. En outre, la Société a acquis ADG Capital Pty Ltd (« ADG »), une société australienne de génie-conseil qui ajoutera environ 250 professionnels à l'équipe existante d'AtkinsRéalis. Pour plus d'information sur ces acquisitions, veuillez consulter notre Rapport de gestion, plus particulièrement la section « Sommaire – Autres éléments ».

Indicateur GRI	Divulcation 2025 d'AtkinsRéalis
2-2	Entités incluses dans les rapports de durabilité de l'organisation
2-2-a	Entités incluses La Société compte huit secteurs à présenter, à savoir : > Canada; > Royaume-Uni et Irlande (« UKI »); > États-Unis et Amérique latine (« USLA »); > Asie, Moyen-Orient et Australie (« AMEA »); > Nucléaire; > Linxon; > Projets LSTK; et > Capital. Tous les secteurs ont été inclus dans notre information relative à la durabilité, sauf mention contraire. Il convient de noter qu'AtkinsRéalis regroupera, avec prise d'effet le 1er janvier 2026 et à compter des états financiers du premier trimestre de l'exercice 2026, ses secteurs opérationnels Linxon, Projets CMPF et Capital en un seul secteur à présenter, soit « Tous les autres secteurs ». De plus amples renseignements sont disponibles dans le Rapport de gestion.
2-2-b	Entités : information financière/ information sur la durabilité La Société publie chaque année des états financiers consolidés audités. Toute l'information relative à la durabilité repose sur les mêmes « secteurs » que ceux présentés dans les états financiers consolidés, sauf mention contraire.
2-2-c	Pratiques de consolidation i. Pour la majorité des indicateurs, notre approche de consolidation ne nécessite pas d'ajustements pour les participations ne donnant pas le contrôle. Toutefois, pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES), la Société applique le protocole des GES, plus précisément l'approche du contrôle organisationnel. Selon cette méthode, nous utilisons la proportion des participations détenues dans les filiales, coentreprises, partenariats et sociétés mises en équivalence pour déterminer nos émissions de portée 3, catégorie 15 – Investissements. De plus, si AtkinsRéalis détient une participation partielle dans un actif immobilisé, nous déclarons les émissions au prorata selon le pourcentage de participation. Cela s'applique à la portée 3, catégorie 2 – Biens d'équipement (dans l'année d'acquisition) et catégorie 15 – Investissements (pour les émissions continues des actifs). ii. Au cours de la présente période de divulgation, AtkinsRéalis a réalisé trois acquisitions, à savoir : > le 11 avril 2025, AtkinsRéalis a complété l'acquisition de 70 % des actions avec droit de vote de David Evans Enterprises, Inc., société mère de David Evans and Associates, Inc. (collectivement « David Evans »), avec une voie claire vers l'acquisition de la totalité de la propriété dans un délai convenu; > le 10 novembre 2025, AtkinsRéalis a annoncé l'acquisition de Capital Consultants, Inc., exerçant ses activités sous le nom « C2AE », une firme d'architecture et d'ingénierie établie au Michigan comptant huit bureaux et environ 120 professionnels au Michigan et dans le nord de l'État de New York, aux États-Unis; > le 1er décembre 2025, AtkinsRéalis a annoncé l'acquisition de ADG Capital Pty Ltd (« ADG »), une société australienne de génie-conseil spécialisée en génie structural et civil, services de construction et conseil numérique. Les sociétés nouvellement acquises sont incluses dans les indicateurs liés à notre effectif (nombre d'employés, croissance des effectifs), à l'intégrité (allégations d'actes répréhensibles) et aux émissions de GES. Toutefois, des limites de systèmes de collecte et traitement de données font en sorte que ces acquisitions sont exclues des autres indicateurs. iii. Dans tous les cas où l'approche de consolidation de la Société diffère, cela est clairement indiqué soit dans le texte, soit dans une note de bas de page.

Indicateur GRI		Divulcation 2025 d'AtkinsRéalis
2-3	Période de divulgation, fréquence et point de contact	
2-3-a	Période et fréquence de divulgation de l'information	La période de référence de divulgation en matière de développement durable de la Société correspond à l'année civile (1er janvier au 31 décembre), qui est également la période couverte par son exercice financier. La fréquence de divulgation est annuelle.
2-3-b	Période de divulgation de l'information financière	La période couverte par la divulgation de l'information financière de la Société correspond à l'année civile. La période de divulgation financière et celle de l'information relative à la durabilité sont harmonisées.
2-3-c	Date de publication	La date de publication de notre information relative à la durabilité pour 2025 est le 4 mai 2026.
2-3-d	Contact point	Pour toute question relative aux sujets de durabilité chez AtkinsRéalis, veuillez communiquer avec Marie-Michèle Bleau à l'adresse marie-michele.bleau@atkinsrealis.com.
2-4	Retraitements de l'information	
2-4-a	Retraitements	Pour son inventaire des émissions de GES de 2025, AtkinsRéalis a mis à jour les facteurs d'émission utilisés pour calculer les émissions liées aux biens et services achetés ainsi qu'aux biens d'équipement, selon la méthode fondée sur les dépenses. Les facteurs précédents étaient devenus désuets et ne reflétaient plus les changements économiques et technologiques mondiaux. Comme ces mises à jour entraînent une variation de plus de 1 % de notre inventaire des émissions de l'année de référence 2019, nous sommes tenus de recalculer et de retraiter cette année de référence, conformément à la politique de recalcul de la Société. Nous révisons actuellement notre calcul des émissions de l'année de référence afin de tenir compte de ces changements et nous avons l'intention de publier l'inventaire mis à jour dans le prochain rapport annuel intégré. Veuillez consulter notre rapport annuel intégré pour plus d'information.
2-5	Assurance externe	
2-5-a	Assurance externe – politique et pratique	Certains indicateurs de performance sélectionnés publiés dans notre rapport annuel intégré ont fait l'objet d'une assurance indépendante limitée par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (Deloitte), l'auditeur indépendant, conformément aux Normes canadiennes sur les missions de certification (NCMC). D'autres indicateurs ont été examinés par l'équipe d'audit interne d'AtkinsRéalis. L'AIR a en outre été examiné par le Comité de divulgation et le Conseil d'administration. Il convient de noter que le présent indicateur GRI a été préparé par la direction de la Société avec un souci d'exactitude, de transparence et d'exhaustivité, mais qu'il n'a pas fait l'objet d'une vérification externe.
2-5-b	Rapport d'assurance externe	i et ii Veuillez consulter notre LAR. iii Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est un auditeur indépendant.
GRI 2 Section 2: Activités et travailleurs		
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	
2-6-a	Secteurs d'activité	Pour un résumé des secteurs dans lesquels la Société exerce ses activités, veuillez consulter la section « Description de nos activités » de notre rapport de gestion.
2-6-b	Description de la chaîne de valeur	Veuillez consulter notre page Web dédiée à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/markets-and-services .
2-6-c	Description des relations d'affaires	Veuillez consulter la note 35, « Filiales, partenariats et entreprises associées », des notes afférentes aux États financiers consolidés annuels audités de 2025, inclus dans nos CFS.

Indicateur GRI		Divulcation 2025 d'AtkinsRéalis
2-6-d	Changements dans les activités, la chaîne de valeur et les relations d'affaires	Veuillez consulter notre rapport de gestion, plus particulièrement la section intitulée « Sommaire de la direction – Autres éléments ».
2-7	Employés	Veuillez consulter notre AIR.
2-7-e	Fluctuation des effectifs	En 2025, la Société a enregistré une augmentation nette de 1 800 employés. Cette augmentation découle de la croissance organique, des nouvelles embauches et de la réalisation de trois acquisitions au cours de la période de divulgation (veuillez consulter notre rapport de gestion, plus particulièrement la section intitulée « Sommaire de la direction – Autres éléments »). Comme AtkinsRéalis est une entreprise de services d'ingénierie, de conception et de services professionnels, les fluctuations sont généralement liées au cycle de vie des projets plutôt qu'à des variations saisonnières. Toutefois, la Société s'efforce de retenir les talents et d'affecter les employés à de nouveaux mandats plutôt que de les laisser temporairement sans affectation entre deux projets, ce qui atténue ces fluctuations potentielles.
2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés		
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	Tout au long de 2025, la Société a eu recours à moins de 2 500 travailleurs occasionnels, y compris les travailleurs intérimaires et les consultants. Cela représente une légère diminution par rapport à l'année précédente. À mesure que notre effectif mondial s'est accru, la proportion de travailleurs occasionnels par rapport à notre effectif total a continué de diminuer.
GRI 2 Section 3: Gouvernance		
2-9 Structure et composition de la gouvernance		
2-9-a	Structure de gouvernance	L'organe de gouvernance le plus élevé de la Société est son conseil d'administration, qui est composé des comités suivants : > Comité d'audit et de risque; > Comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable; > Comité des ressources humaines; > Comité de sécurité, de supervision des projets et de la technologie. Veuillez consulter la section « Notre gouvernance d'entreprise » de notre site Web pour plus de détails, y compris les mandats du conseil et de ses différents comités.
2-9-b	Comités responsables de la supervision de la gestion des impacts de l'organisation	Le Comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable aide le Conseil à élaborer l'approche de la Société en matière de gouvernance d'entreprise, d'éthique, de conformité et de durabilité. Le Comité de sécurité, de supervision des projets et de la technologie est responsable de la supervision du cadre global de gestion des projets, de la technologie ainsi que de la santé, sécurité, environnement et sûreté découlant des activités et opérations de la Société. Les mandats de ces comités peuvent être consultés dans la section « Notre gouvernance d'entreprise » de notre site Web.

Indicateur GRI	Divulcation 2025 d'AtkinsRéalis
2-9-c Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé	Veillez consulter notre circulaire de procuration de la direction. Plus précisément : i. Veillez consulter la section intitulée « Structure, organisation et composition du Conseil et des comités du conseil ». ii. Veillez consulter la section intitulée « Indépendance », ainsi que la section intitulée « Information sur nos candidats aux postes d'administrateur ». iii. Veillez consulter la sous-section intitulée « Ancienneté et retraite des administrateurs ». iv. Veillez consulter la section intitulée « Disponibilité des administrateurs », ainsi que la section intitulée « Information sur nos candidats aux postes d'administrateur ». v. et vi. Veillez consulter la section intitulée « Personnes des groupes désignés ». vii. Veillez consulter le tableau intitulé « Critères de compétences des candidats aux postes d'administrateur », ainsi que la section intitulée « Information sur nos candidats aux postes d'administrateur ». viii. La Société n'a pas d'engagement ni de cible concernant la représentation des parties prenantes et ne rend pas actuellement compte de cet aspect.
2-10 Nomination et sélection de l'organe de gouvernance le plus élevé	Veillez consulter notre circulaire de procuration de la direction, plus particulièrement la sous-section intitulée « Processus d'examen annuel et de relève du conseil ».
2-11 Président de l'organe de gouvernance le plus élevé	Veillez consulter notre circulaire de procuration de la direction, plus particulièrement la sous-section intitulée « Indépendance ».
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts
2-12-a Supervision de la raison d'être, des valeurs et de la mission	Veillez consulter le mandat du Comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable du Conseil d'administration.
2-12-b Diligence raisonnable	Veillez consulter les mandats des comités du Conseil d'administration : > Comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable; > Comité d'audit et des risques; > Comité de sécurité, de supervision des projets et de la technologie; et > Comité des ressources humaines. Veillez également consulter la sous-section intitulée « Approche de la gestion des risques » dans notre AIR.
2-12-c Efficacité	Veillez consulter les mandats du Conseil d'administration mentionnés à l'indicateur GRI 2-12 b (ci-dessus), ainsi que la section intitulée « Rapports des comités du Conseil » dans notre Circulaire de procuration de la direction.
2-13 Délégation de responsabilité	Veillez consulter le mandat du Comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable du Conseil d'administration.
2-14 Présentation de rapports sur la durabilité	Veillez consulter le mandat du Comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable du Conseil d'administration, ainsi que le mandat du Comité d'audit et des risques.

Indicateur GRI		Divulcation 2025 d'AtkinsRéalis
2-15 Conflits d'intérêts		
2-15-a	Prévention et atténuation des conflits d'intérêts	Veuillez consulter notre Circulaire de procuration de la direction, plus particulièrement les sous-sections intitulées « Indépendance » et « Conflits d'intérêts ». De plus, notre Code peut également être consulté, puisqu'il s'applique à tous les employés, consultants individuels, personnels prêtés, dirigeants et administrateurs d'AtkinsRéalis.
2-15-b	Divulcation des conflits d'intérêts	i Veuillez consulter notre Circulaire de procuration de la direction; les engagements additionnels des membres du Conseil d'administration d'AtkinsRéalis sont présentés dans leurs biographies respectives, dans la section intitulée « Information sur nos candidats aux postes d'administrateur ». ii À l'heure actuelle, les participations croisées ne font pas partie des vérifications effectuées relativement aux conflits d'intérêts potentiels des membres du Conseil. iii La Société n'a pas d'actionnaire détenant le contrôle. Pour plus de détails, veuillez consulter la section de notre Circulaire de procuration de la direction intitulée « Information concernant certains actionnaires de la Société ». iv Veuillez consulter notre Circulaire de procuration de la direction, plus particulièrement la section intitulée « Autres renseignements ».
2-16 Communication des préoccupations critiques		
2-16-a	Processus de communication	Veuillez consulter notre Circulaire de procuration de la direction, plus particulièrement la section intitulée « Interaction avec les actionnaires ». De plus, toute partie intéressée peut communiquer des préoccupations, enjeux, allégations de violation ou plaintes de façon anonyme par l'entremise de notre ligne de signalement en matière d'intégrité exploitée par un fournisseur tiers indépendant : www.clearviewconnects.com. Une liste de numéros de téléphone est également fournie à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/site-services/reporting-line. En outre, les préoccupations critiques sont communiquées à l'organe de gouvernance le plus élevé conformément aux mandats des comités du Conseil concernés : > Conformément au mandat du Comité d'audit et de risques du Conseil, les préoccupations, enjeux, violations ou plaintes concernant la comptabilité, les contrôles internes, l'audit ou la fraude sont communiqués trimestriellement à ce comité. > Conformément au mandat du Comité de sécurité, de supervision des projets et de la technologie, le comité reçoit au moins une fois par année et, le cas échéant, suite à un incident, un rapport sur la cybersécurité et un rapport sur la sûreté mondiale, examine les enjeux, risques et mesures d'atténuation connexes, et formule des recommandations, au besoin. > Conformément au mandat du Comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable, chaque trimestre, le comité examine le rapport du Chef de la durabilité et de l'intégrité concernant les enjeux, violations, plaintes, dérogations ou contournements signalés à la Société en lien avec le Code de conduite de la Société ainsi qu'avec ses politiques et procédures.
2-16-b	Nombre et nature des préoccupations critiques	AtkinsRéalis ne publie pas le nombre de préoccupations critiques communiquées au conseil d'administration, car nous considérons cette information comme confidentielle.
2-17	Connaissance collective de l'organe de gouvernance le plus élevé	Veuillez consulter notre Circulaire de procuration de la direction, plus particulièrement la sous-section intitulée « Formation continue des administrateurs », ainsi que le mandat du Conseil d'administration, plus particulièrement le point 3.2 c).

Indicateur GRI		Divulcation 2025 d'AtkinsRéalis
2-18	Évaluation de la performance	Veuillez consulter notre Circulaire de procuration de la direction, plus particulièrement la sous-section intitulée « Évaluation du Conseil ».
2-19	Politiques de rémunération	
2-19-a	Remuneration policies	Veuillez consulter notre Circulaire de procuration de la direction, plus particulièrement les sections intitulées « Analyse de la rémunération des administrateurs » et « Analyse de la rémunération des membres de la haute direction ».
2-19-b	Rémunération liée à la performance ESG	Veuillez consulter notre Circulaire de procuration de la direction, plus particulièrement la sous-section intitulée « Éléments de la rémunération ».
2-20	Processus de détermination de la rémunération	
2-20-a	Processus de détermination de la rémunération	En plus des sections de notre Circulaire de procuration de la direction intitulées « Analyse de la rémunération des administrateurs » et « Analyse de la rémunération des membres de la haute direction », veuillez consulter : i. la section intitulée « Rapport du comité des ressources humaines », également dans notre Circulaire de procuration de la direction, ainsi que le mandat dudit comité du Conseil d'administration; ii. le point « Adoption d'une résolution relative au vote consultatif sur la rémunération » à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle 2025 des actionnaires, dans notre Circulaire de procuration de la direction; iii. la sous-section intitulée « Conseillers en rémunération des membres de la haute direction » dans notre Circulaire de procuration de la direction.
2-20-b	Résultats du vote	AtkinsRéalis divulgue les résultats des votes consultatifs sur la rémunération et sur les autres propositions présentées aux actionnaires lors de l'assemblée annuelle dans les 24 heures suivant la levée de ladite assemblée. Ces résultats sont rendus disponibles dans la section « Trousse de l'investisseur » de notre site Web. La plus récente assemblée annuelle a eu lieu le 15 mai 2025 et le rapport des résultats du vote y afférent est disponible. Veuillez consulter plus particulièrement le point 3, intitulé « Vote consultatif non contraignant sur l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction ».
2-21	Ratio de rémunération annuelle totale	Sauf lorsqu'elles relèvent du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas actuellement ces données.
GRI 2 Section 4 : Stratégie, politiques et pratiques		
2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	Veuillez consulter notre AIR, plus particulièrement la section intitulée « Message de la direction ».

Indicateur GRI	Divulcation 2025 d'AtkinsRéalis
2-23 Engagements politiques	Pour une liste complète des politiques accessibles au public, veuillez consulter notre centre de téléchargement et sélectionner « politique » dans le champ du type de document. Les politiques les plus pertinentes en matière de conduite des affaires et de droits de la personne sont notamment les suivantes : > Code de conduite (voir ci-haut); > Code de conduite des contreparties (https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/counterparty-code-conduct-fr.pdf); > Politique relative aux droits de la personne (https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/human-rights-policy-fr-2024.pdf); > Déclaration sur l'esclavage moderne et la traite de personnes (https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/fr-fr/site-services/statutory-and-regulatory-disclosures/modern-slavery-statement-2025-fr.pdf); > Procédure de conformité (https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/compliance-procedure-fr.pdf). Chaque politique définit son propre champ d'application.
2-24 Intégration des engagements en matière de politiques	Comme il est indiqué dans notre Cadre de gouvernance, « Tous les engagements et les énoncés doivent être émis avec la signature du chef de la direction et nécessitent, par conséquent, son approbation ». Le cadre précise également que tout changement important apporté à des engagements ou déclarations existants, ou tout nouvel engagement, doit être examiné par le Comité de surveillance des politiques, endossé par le ou les membres appropriés du comité de direction et approuvé par le Conseil d'administration. En outre, le cadre précise que lors de l'émission de nouveaux documents de gouvernance ou de documents modifiés, la partie émettrice doit déterminer la meilleure façon d'informer le personnel et les autres parties prenantes des changements. À cette fin, elle est encouragée à consulter son équipe des communications afin d'établir un plan de communication approprié. La partie émettrice doit également évaluer si les changements nécessitent une formation supplémentaire, identifier le public cible et déterminer comment offrir cette formation. De plus, les politiques adoptées par la Société renvoient à des instructions de travail qui comprennent des sections plus détaillées sur les obligations, les rôles, les responsabilités, la reddition de comptes, etc.
2-25 Processus visant à remédier aux impacts négatifs	
2-25-a Engagements à remédier aux impacts négatifs	Veuillez consulter les résultats de notre plus récente analyse de matérialité réalisée en 2022.
2-25-b Mécanismes de réclamations	Toute partie intéressée peut communiquer des préoccupations, enjeux, allégations de violation ou plaintes de façon anonyme par l'entremise de notre ligne de signalement en matière d'intégrité exploitée par un fournisseur tiers indépendant : www.clearviewconnects.com. Une liste de numéros de téléphone est également fournie sur notre page de ligne de signalement (https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/site-services/reporting-line). Lorsqu'une allégation d'inconduite est reçue, l'information est transmise à l'équipe compétente et les procédures d'enquête sont amorcées. Le déroulement de l'enquête est présenté au Comité d'éthique et de conformité, qui formule ensuite des recommandations. Il convient de noter que la majorité des plaintes reçues au cours d'une année donnée concernent les ressources humaines et portent rarement sur des impacts environnementaux, sociaux ou communautaires négatifs.

Indicateur GRI	Divulcation 2025 d'AtkinsRéalis
2-25-c Autres processus visant à remédier aux impacts négatifs	En cas d'impacts environnementaux négatifs ou d'impacts sur les communautés où nous exerçons nos activités, AtkinsRéalis est responsable de ses propres actions et assume une responsabilité limitée à l'égard des actions des entrepreneurs agissant pour le compte de la Société. En cas d'incident ou d'urgence, des mesures correctives sont mises en œuvre dès qu'il est jugé sécuritaire de le faire. Veuillez consulter notre Livre bleu, plus particulièrement la section intitulée « Préparation et réponse aux situations d'urgence ».
2-25-d Participation des parties prenantes	Dans le cadre de ses sondages liés aux enquêtes sur l'intégrité, l'équipe responsable invite les personnes ayant participé à des enquêtes en matière d'intégrité à fournir une rétroaction sur leur expérience. Cela comprend le professionnalisme de l'enquêteur, la clarté des explications concernant l'objet des rencontres et le processus d'enquête, les occasions de poser des questions et le délai global de l'enquête. L'équipe des enquêtes sur l'intégrité examine les résultats afin de cerner les possibilités d'amélioration des processus internes et met en œuvre des améliorations, au besoin. Comme le reflètent les résultats du sondage 2025, 84 % des répondants ont déclaré être satisfaits ou très satisfaits de leur expérience du processus d'enquête.
2-25-e Efficacité du mécanisme de réclamation	AtkinsRéalis surveille l'efficacité de son mécanisme de plainte au moyen de son processus d'audit interne. Lorsque des incidents surviennent dans des milieux de travail contrôlés, des enquêtes sur les incidents sont réalisées en temps opportun, et le déroulement de celles-ci, y compris les leçons tirées, est communiqué efficacement à toutes les parties concernées, y compris la direction, le service SSE local ainsi que, le cas échéant, les organismes de réglementation et les corps policiers.
2-26 Mécanismes pour demander conseil et soulever des préoccupations	i. Des responsables de l'intégrité sont nommés pour chaque secteur d'activité et chaque région où AtkinsRéalis exerce ses activités. Nos employés sont encouragés à communiquer et à poser des questions sur l'interprétation ou l'application des procédures de conformité directement au responsable de l'intégrité du secteur ou de la région concerné. Veuillez consulter notre document Faits saillants d'intégrité pour plus de détails sur notre programme d'intégrité (https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/integrity-highlights-fr.pdf). ii. Exploitée par un fournisseur de services externe, notre ligne de signalement constitue un moyen indépendant, confidentiel et anonyme de signaler des préoccupations en matière d'éthique et de conformité. Conformément à notre Code, les employés partout dans le monde doivent divulguer de bonne foi, sans crainte de représailles, toute préoccupation, plainte ou allégation relative à un acte fautif ou à une inconduite connue ou soupçonnée. Cela peut être fait en ligne ou par téléphone.
2-27 Conformité aux lois et règlements	AtkinsRéalis ne publie pas le nombre total de cas, le nombre de cas significatifs ni la valeur monétaire des amendes liées à des cas de non-conformité aux lois et règlements, sauf lorsque les lois applicables l'exigent, car nous considérons cette information comme confidentielle. Nous déclarons toutefois volontairement les cas de non-conformité environnementale et les amendes connexes, le cas échéant. En 2025, aucune mesure d'application en matière environnementale n'a été émise à l'endroit d'AtkinsRéalis.
2-28 Associations professionnelles	Veuillez consulter la section intitulée « Adhésions, associations commerciales et autres parties prenantes externes » de notre Rapport 2023 sur le lobbying et les activités politiques d'AtkinsRéalis (https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/report/lobbying-and-political-activities-2023-fr.pdf).

Indicateur GRI		Divulcation 2025 d'AtkinsRéalis
GRI 2 Section 5: Engagement des parties prenantes		
2-29	Approche relative à l'engagement des parties prenantes	Nous mobilisons les parties prenantes et les parties intéressées tout au long de l'année au moyen de diverses méthodes. Ces activités d'engagement comprennent notamment : > Clients : collaboration et échanges dans le cadre de la réalisation des mandats; gestion continue de la relation; processus de résolution des plaintes. > Employés : sondages annuels d'engagement « Vox »; activités de formation et de perfectionnement; médias sociaux internes et forums en ligne; réunions d'équipe et rencontres individuelles avec les gestionnaires; évaluations de rendement; assemblées générales avec les hauts dirigeants; ligne de signalement; réseaux d'inclusion internes et groupes-ressources d'employés. > Actionnaires, investisseurs, analystes : assemblées annuelles; conférences téléphoniques trimestrielles sur les résultats et présentations Webdiffusées; participation à des conférences; rencontres avec des groupes d'investisseurs. > Gouvernements, organismes de réglementation, associations sectorielles : participation à des processus de consultation, à des conférences et à des événements; adhésions et participation à des associations professionnelles et sectorielles. > Organismes communautaires et membres des communautés : commandites et dons; bénévolat des employés; relations avec les médias. > Fournisseurs : processus d'appel d'offres; gestion continue de la relation; évaluation des risques liés aux fournisseurs; programme de diversité des fournisseurs.
2-30	Conventions collectives	
2-30-a	Pourcentage du total des employés couverts par des conventions collectives	Sauf lorsqu'elles relèvent du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas actuellement ces données.
2-30-b	Conditions de travail des employés non couverts	Pour les employés qui ne sont pas couverts par des conventions collectives, les conditions de travail et les modalités d'emploi ne sont pas fondées sur des conventions collectives qui couvrent d'autres employés. Pour plus de détails concernant notre offre globale de rémunération, veuillez consulter la page Web dédiée aux récompenses et avantages (https://careers.atkinsrealis.com/fr-fr/why-join-us/rewards-and-benefits).
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021		
3-1	Processus de détermination des thèmes pertinents	AtkinsRéalis utilise un processus d'analyse de matérialité pour déterminer les thèmes matériels. Notre plus récente analyse de matérialité a été réalisée en 2022 et le processus est décrit en détail dans notre rapport ESG 2022, dans une sous-section intitulée « Processus d'analyse de matérialité », à la page 41. Comme il est indiqué dans notre AIR 2025, AtkinsRéalis réalise actuellement une double analyse de matérialité (DMA) et les résultats de cet exercice seront communiqués plus tard en 2026.
3-2	Liste des thèmes pertinents	Veuillez consulter l'infographie à la page 1 du présent document. Aucun changement n'a été apporté à la liste des thèmes pertinents de la Société par rapport à la période de présentation précédente.

Indicateur GRI		Divulcation 2025 d'AtkinsRéalis
200	Sujets économiques	
201	Performance économique 2016	
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	
201-1-a-i	Valeur économique directe générée : revenus	Veuillez consulter nos CFS, plus particulièrement le tableau intitulé « États consolidés du résultat net ».
201-1-a-ii	Coûts d'exploitation	Veuillez consulter nos CFS, plus particulièrement la note 33 « Rémunération », point A) des notes afférentes aux États financiers consolidés annuels audités.
	Investissements communautaires	Sauf lorsqu'elles relèvent du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas actuellement ces données.
	Paiements aux gouvernements (par pays)	Veuillez consulter les Tableaux consolidés des flux de trésorerie, présentés dans les états financiers consolidés. Sauf lorsqu'elles relèvent du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas actuellement ces données par pays.
	Paiements aux apporteurs de capitaux	Veuillez consulter les Tableaux consolidés des flux de trésorerie, présentés dans les états financiers consolidés.
201-1-a-iii	Valeur économique conservée	Veuillez consulter nos CFS, plus particulièrement le tableau intitulé « États consolidés du résultat net ».
201-1-b	VEDGD régionale	Pour les revenus régionaux, veuillez consulter la note 4 des notes afférentes aux états financiers consolidés de 2025, plus particulièrement la section « Informations géographiques », présentée dans les états financiers consolidés. La Société ne publie pas actuellement de ventilation régionale des indicateurs liés à la valeur distribuée.
201-2	Risques et opportunités liés aux changements climatiques	Veuillez consulter notre PTC, plus particulièrement les sections 3.2 « Risques liés au climat » et 3.3 « Opportunités liées au climat ».
201-3	Obligations liées aux régimes à prestations définies et autres régimes de retraite	Veuillez consulter la note 30 « Régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi » dans les notes afférentes aux États financiers consolidés annuels audités, présentés dans nos CFS.
201-4-a	Valeur monétaire de l'aide financière reçue des gouvernements	Sauf lorsqu'elles relèvent du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas actuellement ces données.
201-4-b	Aide financière gouvernementale par pays	La Société considère cette information comme commercialement sensible.

Indicateur GRI	Divulcation 2025 d'AtkinsRéalis
201-4- c Aide financière et structure de l'actionariat	À la connaissance des administrateurs et des hauts dirigeants, sur la base des déclarations publiques des actionnaires, AtkinsRéalis estime qu'aucun gouvernement n'est directement présent dans la structure de son actionariat. Il convient toutefois de noter que La Caisse est un actionnaire important de la Société. Cet investisseur institutionnel a été fondé par l'Assemblée nationale du Québec. Cependant, même si La Caisse rend des comptes aux autorités gouvernementales, elle doit agir « en toute indépendance » conformément aux lois qui la régissent. Il convient également de noter que d'autres investisseurs institutionnels fédéraux ou provinciaux, semblables à La Caisse, peuvent, de temps à autre, acheter et vendre des actions d'AtkinsRéalis. De plus, il convient de noter que, conformément à la législation canadienne, seuls les actionnaires qui sont les propriétaires véritables de titres avec droit de vote représentant, directement ou indirectement, plus de 10 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des actions de la Société, ou qui exercent un contrôle ou une emprise sur de tels titres, sont légalement tenus de divulguer leurs transactions. Une liste identifiant ces actionnaires, le cas échéant, est publiée chaque année dans la section intitulée « Information concernant certains actionnaires de la Société » de notre Circulaire de procuration de la direction.
202 Présence sur le marché 2016	
202-1 Ratios du salaire d'entrée standard par genre par rapport au salaire minimum local	La Société est principalement une entreprise d'ingénierie et de conception. À ce titre, une proportion non significative de nos employés est rémunérée sur la base de salaires assujettis aux règles sur le salaire minimum.
202-2 Pourcentage de la haute direction recrutée au sein de la communauté locale	Sauf lorsqu'elles relèvent du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas actuellement ces données.
203 Indirect Economic Impacts 2016	
203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	Le secteur Capital d'AtkinsRéalis constitue le bras d'investissement, de financement et de gestion d'actifs de la Société. Il est responsable du développement de projets, de la mise en place du financement, des investissements en capitaux propres, de la modélisation financière complexe et de la gestion des investissements en infrastructures afin d'optimiser les rendements. Ses activités sont principalement concentrées dans les infrastructures telles que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport collectif, les installations de production d'énergie, les infrastructures énergétiques, les usines de traitement de l'eau et les infrastructures sociales (p. ex., les hôpitaux). Ces investissements et services sont de nature commerciale. Jusqu'au 31 décembre 2025, la Société analysait séparément les revenus et la marge brute du secteur Capital par rapport à ses activités d'ingénierie. Veuillez consulter nos états financiers consolidés, plus particulièrement la note 5 « Investissements de Capital » des États financiers consolidés annuels audités, qui présente de l'information détaillée sur ces investissements.
203-2 Impacts économiques indirects significatifs	La Société réévalue actuellement la meilleure façon de suivre cet indicateur, notamment par la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des fournisseurs.

Indicateur GRI		Divulcation 2025 d'AtkinsRéalis
205 Lutte contre la corruption 2016		
205-1	Activités évaluées au regard des risques de corruption	Veuillez consulter notre Code de conduite ainsi que notre AIR, plus particulièrement la sous-section intitulée « Programme d'intégrité ».
205-2	Communication et formation relatives à la lutte contre la corruption	Veuillez consulter notre rapport Intégrité 2025, plus particulièrement la section intitulée « Apprentissage et engagement ».
205-3	Incidents confirmés de corruption et mesures prises	Veuillez consulter notre AIR, plus particulièrement le tableau intitulé « Enquêtes liées à l'intégrité » pour le nombre total de cas de corruption confirmés à l'interne ainsi que les mesures prises, lorsque pertinent. Veuillez aussi consulter la note 31 « Passifs éventuels » des états financiers consolidés 2025 pour une description détaillée des procédures judiciaires et réglementaires, enquêtes et règlements les plus importants impliquant la Société.
206 Comportement anticoncurrentiel 2016		
206-1	Actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, infractions aux lois antitrust et pratiques monopolistiques	Aucune action en justice n'était en cours ni n'a été menée à terme pendant la période de divulgation relativement à un comportement anticoncurrentiel et/ou à des violations des lois antitrust et des lois sur les monopoles. Si de telles actions en justice avaient été intentées ou venaient à l'être par les autorités compétentes, elles seraient divulguées dans nos états financiers consolidés, dans le cadre de la note 31 « Passifs éventuels » des États financiers consolidés annuels audités.
207 Fiscalité 2019		
207-1	Approche relative à la fiscalité	Veuillez consulter notre Stratégie fiscale mondiale, disponible à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/site-services/statutory-and-regulatory-disclosures/tax-strategy-fr.pdf
207-2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	Veuillez consulter notre Stratégie fiscale mondiale, disponible à l'adresse suivante : www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/site-services/statutory-and-regulatory-disclosures/tax-strategy-fr.pdf
207-3	Engagement des parties prenantes et gestion des préoccupations liées à la fiscalité	Veuillez consulter notre Stratégie fiscale mondiale, disponible à l'adresse suivante : www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/site-services/statutory-and-regulatory-disclosures/tax-strategy-fr.pdf
207-4	Déclaration pays par pays	Comme indiqué dans nos CFS, la Société tire la majeure partie de ses produits consolidés des trois territoires suivants : le Royaume-Uni, le Canada et les États-Unis. La Société soumet chaque année sa déclaration pays par pays (CbCR) à l'Agence du revenu du Canada (ARC) ainsi qu'aux territoires dans lesquels elle exerce ses activités et qui n'ont pas de relation d'échange activée avec l'ARC. En raison de la sensibilité des données, la CbCR n'a pas été rendue publique. L'information consolidée concernant le montant des impôts payés est présentée sous la rubrique « Charge d'impôts sur le résultat » dans les « États consolidés du résultat net », inclus dans les États financiers consolidés.

Indicateur GRI		Divulcation 2025 d'AtkinsRéalis
300	Sujets environnementaux	
302	Énergie 2016	
302-1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation	Veuillez consulter le tableau intitulé « Consommation d'énergie » dans notre AIR. Des renseignements additionnels, notamment la ventilation par type d'énergie et la méthodologie utilisée pour les calculs, sont présentés dans le Rapport CDP d'AtkinsRéalis.
302-2	Consommation d'énergie à l'extérieur de l'organisation	AtkinsRéalis ne compile pas actuellement les données nécessaires pour divulguer de l'information sur cet indicateur.
302-3	Intensité énergétique	Veuillez consulter le tableau intitulé « Intensité des émissions de GES et de la consommation d'énergie » dans notre AIR. Des renseignements additionnels, notamment la ventilation par type d'énergie et la méthodologie utilisée pour les calculs, sont présentés dans le Rapport CDP d'AtkinsRéalis.
302-4	Réduction de la consommation d'énergie	Veuillez consulter notre Rapport CDP.
302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et services	AtkinsRéalis ne compile pas actuellement les données nécessaires pour divulguer de l'information sur cet indicateur.
305	Émissions 2016	
305-1	Émissions directes de GES (portée 1)	Veuillez consulter la section intitulée « Émissions de GES » dans notre AIR. Des renseignements additionnels, notamment diverses ventilations et la méthodologie utilisée pour les calculs, sont présentés dans le Rapport CDP d'AtkinsRéalis.
305-2	Émissions indirectes de GES (portée 2)	Veuillez consulter la section intitulée « Émissions de GES » dans notre AIR. Des renseignements additionnels, notamment diverses ventilations et la méthodologie utilisée pour les calculs, sont présentés dans le Rapport CDP d'AtkinsRéalis.
305-3	Autres émissions indirectes de GES (portée 3)	Veuillez consulter la section intitulée « Émissions de GES » dans notre AIR. Des renseignements additionnels, notamment diverses ventilations et la méthodologie utilisée pour les calculs, sont présentés dans le Rapport CDP d'AtkinsRéalis.
305-4	Intensité des émissions de GES	Veuillez consulter la section intitulée « Émissions de GES » dans notre AIR. Des renseignements additionnels, notamment diverses ventilations et la méthodologie utilisée pour les calculs, sont présentés dans le Rapport CDP d'AtkinsRéalis.
305-5	Réduction des émissions de GES	Veuillez consulter la section intitulée « Émissions de GES » dans notre AIR. Des renseignements additionnels, notamment diverses ventilations et la méthodologie utilisée pour les calculs, sont présentés dans le Rapport CDP d'AtkinsRéalis.
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO)	La Société ne produit, n'importe ni n'exporte aucune substance appauvrissant la couche d'ozone.

Indicateur GRI	Divulcation 2025 d'AtkinsRéalis
305-7 Oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques importantes	AtkinsRéalis émet d'autres émissions de GES hors protocole de Kyoto, y compris des oxydes d'azote (NOx) et des oxydes de soufre (SOx), qui sont liés à son parc de véhicules et à d'autres activités similaires comportant une combustion. Toutefois, le volume d'émissions provenant de ces sources est considéré comme non significatif, ce qui correspond aux activités et opérations d'une firme d'ingénierie et de conception. De plus, la Société ne possède ni n'exploite d'installations tenues de déclarer au programme de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), conformément à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE).
400 Sujets sociaux	
401 Emploi 2016	
401-1-a Nombre total de nouvelles embauches	Veuillez consulter la section intitulée « Faits saillants financiers » dans notre AIR.
401-1-b Nombre total et taux de roulement du personnel	Sauf lorsqu'elles relèvent du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas actuellement ces données.
401-2 Avantages offerts	La Société n'agrège pas cette information au niveau de l'entreprise, car les avantages varient selon les régions en fonction de la législation et du contexte d'affaires. Il convient également de noter que toute différence significative en matière d'avantages serait davantage liée au statut d'employé régulier ou temporaire qu'à la distinction entre employés à temps plein et à temps partiel.
401-3 Congé parental	À l'heure actuelle, la Société ne suit pas les indicateurs nécessaires pour pouvoir divulguer adéquatement de l'information sur ce sujet.
403 Santé et sécurité au travail 2018	
403-1-a SGSST	En 2018, la Société a adopté un système mondial intégré de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement (SGSSEM). Tous nos processus SSE sont consolidés dans un seul document appelé le Livre bleu. Mis à jour annuellement, le Livre bleu est conforme aux exigences de la norme environnementale ISO 14001:2015 et de la norme de santé et sécurité au travail ISO 45001:2018. Pour plus d'information, veuillez consulter notre Livre bleu accessible au public.
403-1-b Champ d'application et description du SGSST	Notre Livre bleu (présenté à l'indicateur GRI 403-1-a) est diffusé dans l'ensemble de l'organisation ainsi qu'aux clients et entrepreneurs afin de s'assurer que tous travaillent selon les mêmes normes et exigences. Tous les employés d'AtkinsRéalis et tous les milieux de travail contrôlés sont couverts par le SGSSEM. Le SGSSEM encadre les plans et programmes SSE des entrepreneurs, ainsi que l'ensemble des politiques et procédures connexes, et prévaut en cas de conflit. Les seules exceptions concernent les travailleurs affectés aux installations des clients ou à des sites non contrôlés par la Société lorsque les attentes SSE du client ou du partenaire sont équivalentes ou supérieures à celles d'AtkinsRéalis; dans ces cas, le système du client ou du partenaire s'applique. Pour plus d'information, veuillez consulter notre Livre bleu accessible au public.
403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents en SST	Veuillez consulter la section 8.1 « Gestion des risques », ainsi que la section 12.1 « Gestion des incidents » du Livre bleu.

Indicateur GRI	Divulcation 2025 d'AtkinsRéalis
403-3- a Description des fonctions des services de santé au travail	Veuillez consulter notre page Web dédiée au bien-être des employés (https://careers.atkinsrealis.com/fr-fr/why-join-us/wellbeing).
403-4- a Processus de participation des travailleurs au SGSST	L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail relèvent de l'équipe mondiale SSE d'AtkinsRéalis, qui compile et valide la pertinence de tous les commentaires reçus des travailleurs et des autres parties prenantes.
403-4- b Responsabilités des comités formels de santé et sécurité	Des comités mixtes de santé et de sécurité sont mis en place dans chacun des milieux de travail contrôlés d'AtkinsRéalis. Il convient de se référer à la législation locale pour les exigences précises concernant la composition des comités et leurs responsabilités. Il doit toujours y avoir une représentation équilibrée entre la direction et les travailleurs afin de s'assurer que ces derniers sont mobilisés, consultés et que leurs contributions sont prises en compte dans le processus décisionnel. Un procès-verbal est conservé pour chaque réunion. Dans les projets ou opérations où la taille de l'effectif ou la législation ne requiert pas l'établissement d'un tel comité, les entrepreneurs et la Société communiquent les questions SSE à leur main-d'œuvre dans le cadre de réunions de type "Toolbox".
403-5 Formation en SST dispensée aux travailleurs	Tous les employés d'AtkinsRéalis doivent suivre une formation d'accueil au moment de leur embauche et lorsqu'ils arrivent dans un nouveau milieu de travail contrôlé. Les entrepreneurs reçoivent également une formation de type accueil propre au site. À l'embauche, tous les employés doivent aussi suivre un module d'apprentissage en ligne sur la sensibilisation à la sécurité des mains. Les huit modules des Protocoles de contrôle des risques critiques doivent également être complétés par tout employé concerné ainsi que par les entrepreneurs présents sur le site pendant plus de 30 jours. D'autres formations spécifiques sont offertes sur place, selon les tâches effectuées. Enfin, tous les visiteurs de nos bureaux doivent visionner une vidéo résumant les caractéristiques de sécurité et les exigences propres à l'emplacement.
403-6 Promotion de la santé des travailleurs	Depuis septembre 2018, tous les employés d'AtkinsRéalis ont accès à un Programme d'aide aux employés (PAE). Accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, le programme offre un service standardisé, fiable et confidentiel à nos employés partout dans le monde, en 28 langues sur le site Web du fournisseur tiers et dans plus de 75 langues par l'entremise de ses affiliés. Parmi les services offerts figurent notamment : > Service d'écoute téléphonique: soutien pour un large éventail de défis de la vie, notamment les difficultés conjugales, relationnelles et familiales, le stress, l'anxiété, la dépression, le deuil, la perte, les pressions liées au travail et l'abus de substances. > Services de conciliation travail-vie personnelle : mise en relation des employés avec des spécialistes pouvant fournir des références qualifiées et des ressources personnalisées en matière de garde d'enfants et d'aînés, de déménagement, de soins aux animaux, de planification des études, de vente d'une maison, et plus encore. > Services de bien-être : outils et ressources pour vous aider à adopter de saines habitudes de vie, y compris l'abandon du tabac et la gestion du poids. Dans certains territoires, la Société offre également un accès à des services de santé virtuels et à des consultations avec un ergonome. Pour plus d'information, veuillez consulter notre page Web consacrée au bien-être des employés (https://careers.atkinsrealis.com/fr-fr/why-join-us/wellbeing).

Indicateur GRI	Divulcation 2025 d'AtkinsRéalis
403-7- Approche relative aux impacts en SST	L'approche de gestion SSE d'AtkinsRéalis est fondée sur la gestion des risques, proactive, systématique et adaptée au changement. Elle se concrétise par la réalisation d'évaluations complètes des risques sur les sites afin de s'assurer que tous les dangers sont identifiés, évalués et analysés pour éliminer ou maîtriser efficacement les niveaux de risque. Elle repose sur une approche à trois niveaux : > le premier niveau consiste à élaborer un registre complet des risques afin de recenser les risques importants et leurs mesures de contrôle; > le deuxième niveau est l'analyse des dangers de la tâche (ADT), qui consiste en un processus complet d'évaluation des dangers visant à normaliser des méthodes de travail sécuritaires et propres à chaque tâche. Les ADT doivent être réalisées à l'avance pour les activités de travail identifiées dans le registre des risques; > le troisième niveau comprend le processus StepBack, un outil d'évaluation guidée sur le terrain. Il invite le personnel de la Société et les entrepreneurs à reculer de 2 mètres et à prendre 2 minutes pour réfléchir de manière critique à leur environnement de travail, cerner les façons dont ils pourraient se blesser et déterminer ce qu'ils peuvent faire pour prévenir ces blessures.
403-8-a-i Couverture du SGSST	Tous les employés d'AtkinsRéalis et 100 % des employés des entrepreneurs travaillant dans des milieux de travail contrôlés par AtkinsRéalis doivent appliquer le Livre bleu (notre manuel SSE). Lorsque les exigences SSE du client sont plus strictes que les nôtres, le système de gestion SSE du client prévaut sur celui d'AtkinsRéalis. De plus, sur les sites non contrôlés, le système du partenaire responsable de la SSE est appliqué, à condition qu'il soit au moins équivalent au nôtre.
403-8-a-ii Employés couverts par un SGSST audité à l'interne	Le nombre de travailleurs liés aux entrepreneurs présents dans les milieux de travail contrôlés par la Société varie régulièrement (parfois quotidiennement) selon l'avancement du projet et les tâches réalisées. Par conséquent, la Société n'est pas en mesure de fournir des chiffres définitifs. Toutefois, 100 % des employés d'AtkinsRéalis et des travailleurs associés aux entrepreneurs présents sur les sites contrôlés font l'objet d'audits internes.
403-8-a-iii Employés couverts par un SGSST certifié	Certains sites ou unités d'affaires sont certifiés (ISO 14001 et/ou ISO 45001). Ces certifications font l'objet d'audits externes dans le cadre du processus de certification. La Société ne comptabilise toutefois pas le nombre de milieux de travail visés par de tels audits.
403-8-b Exclusions du SGSST	Les seuls employés exclus sont ceux qui ont été détachés auprès d'un client ou d'un autre tiers. Dans ces cas, les employés doivent se conformer au système de gestion de l'organisation auprès de laquelle ils sont détachés. Pour plus d'information sur le champ d'application de notre SGSSEM, veuillez consulter notre Livre bleu.
403-8-c Information contextuelle additionnelle	Veuillez consulter le Livre bleu, notre manuel du système de gestion SSE, pour plus d'information.
403-9-a and b Blessures liées au travail	Veuillez consulter les sections intitulées « Faits saillants en matière de durabilité » et « Système de gestion SSE mondiaux et philosophie de sécurité » dans notre AIR.

Indicateur GRI	Divulcation 2025 d'AtkinsRéalis
403-9-c Dangers liés au travail	AtkinsRéalis a identifié neuf causes principales de blessures graves, chacune étant gérée au moyen de contrôles des dangers définis dans les Protocoles de contrôle des risques critiques (PGRC) de l'organisation. i. Ces neuf PGRC ont été établis à la suite de l'examen d'incidents antérieurs et de quasi-incidents qui ont eu, ou auraient pu avoir, des conséquences transformant la vie ou entraînant la mort. ii. En 2024, 14 événements à potentiel élevé ont été enregistrés, dont 13 étaient liés au travail dans des milieux de travail contrôlés. Chacun de ces 14 événements à potentiel élevé était associé à des contrôles absents ou inefficaces au sein d'un PGRC. iii. Chacun des PGRC présente les contrôles requis selon la hiérarchie des mesures de contrôle. Des listes de vérification PGRC ont été créées pour appuyer les inspections sur le terrain afin d'identifier et de mesurer la conformité aux PGRC, et elles sont utilisées pour prévoir les zones d'exposition aux risques. Pour plus d'information sur les PGRC et la gestion des risques en santé et sécurité au travail (SST), veuillez consulter notre Livre bleu.
403-9-d Mesures prises pour éliminer les dangers liés au travail	AtkinsRéalis reconnaît que des principes appropriés (et documentés) de gestion des risques sont requis pour tous les risques, y compris les neuf principales causes de blessures graves (véhicules, matières dangereuses, protection des équipements, mise hors tension, travail en hauteur, opérations de levage, espaces confinés, excavations et ouvrages temporaires). L'objectif de la gestion des risques est d'identifier, de maîtriser et de réduire la probabilité d'incidents au moyen d'enquêtes, d'évaluations et de compréhension des dangers associés à toutes nos activités. L'ordre privilégié pour atténuer les dangers et maîtriser les niveaux de risque est le suivant : 1. Élimination : supprimer complètement le danger. 2. Substitution : remplacer la matière ou le processus par une solution moins dangereuse. 3. Mesures d'ingénierie : concevoir ou modifier les activités afin de réduire l'exposition au danger. 4. Mesures administratives : mettre en œuvre des procédures pour limiter l'exposition à des conditions ou énergies dangereuses (p. ex., moment des travaux, politiques, signalisation et pratiques de travail). 5. Équipement de protection individuelle (EPI) : les dangers demeurent présents; l'EPI ne fait que réduire le potentiel de préjudice. Ces options peuvent être appliquées individuellement ou en combinaison afin de garantir que l'exposition aux dangers soit aussi faible que raisonnablement possible (AFQRP). De plus, des listes de vérification sont utilisées lors des inspections pour s'assurer que les mesures d'atténuation des risques identifiées dans les PGRC (présentées à l'indicateur 403-9-c ci-dessus) sont mises en œuvre.
403-9-e Nombre d'heures utilisées pour calculer les taux de blessures liées au travail	L'information publiée par AtkinsRéalis comprend toutes les heures travaillées par les employés et toutes les blessures découlant d'événements liés au travail survenus dans les milieux de travail contrôlés et sur les sites non contrôlés, sauf lorsque l'employé a été détaché auprès d'un client. Veuillez consulter notre Livre bleu pour la définition des « milieux de travail contrôlés ».
403-9-f Exclusions de la divulgation	L'information publiée par AtkinsRéalis comprend toutes les heures travaillées par les employés (temps plein, temps partiel, permanent ou temporaire) et toutes les blessures découlant d'événements liés au travail survenus dans les milieux de travail contrôlés et sur des sites non contrôlés, sauf lorsque l'employé a été détaché auprès d'un client.
403-10 Mauvaise santé	La Société ne compile pas actuellement de statistiques sur la « mauvaise santé » des employés ou des entrepreneurs. La Société n'a pas encore évalué si cet indicateur est significatif pour ses activités.

Indicateur GRI		Divulcation 2025 d'AtkinsRéalis
404 Formation et éducation 2016		
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par année par employé	La Société établit actuellement une méthodologie afin de pouvoir répondre adéquatement à ces questions.
404-2	Programmes de perfectionnement des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Veuillez consulter la section intitulée « Impact social, capital humain et appartenance » de notre AIR, ainsi que notre page Web consacrée au développement de carrière (https://careers.atkinsrealis.com/fr-fr).
404-3	Pourcentage d'employés recevant régulièrement des évaluations du rendement et du développement de carrière	Sauf lorsqu'elles relèvent du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas actuellement ces données.
405 Diversité et égalité des chances 2016		
405-1-a	Diversité des instances de gouvernance	Veuillez consulter notre Circulaire de procuration de la direction, plus particulièrement les sections intitulées « Équilibre des genres » et « Personnes des groupes désignés ».
405-1-b	Diversité des employés	Veuillez consulter notre Circulaire de procuration de la direction, plus particulièrement les sections intitulées « Équilibre des genres » et « Personnes des groupes désignés ».
405-2	Ratio de rémunération femmes-hommes	Sauf lorsqu'elles relèvent du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas actuellement ces données. En conséquence, la Société publie chaque année des rapports intitulés « UK Gender Pay Gap Report » et « Ireland Gender Pay Gap Report » afin de se conformer aux lois locales. Ces rapports sont disponibles dans la section des divulgations statutaires et réglementaires de notre site Web (https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/site-services/statutory-and-regulatory-disclosures).

Indicateur GRI	Divulcation 2025 d'AtkinsRéalis
415 Politique publique 2016	
415-1 Valeur monétaire des contributions politiques financières et en nature	Tel qu'indiqué dans notre Code et dans notre Procédure de conformité, les contributions politiques au nom de la Société, qu'elles soient fédérales, provinciales/étatiques ou locales, au Canada ou à l'étranger, sont interdites, même dans les juridictions où elles sont permises par la loi. Il est interdit à l'ensemble du personnel de la Société, y compris les membres du Conseil, le Chef de la direction, les membres du comité de direction, les membres de la haute direction, les employés (réguliers, occasionnels, temporaires, contractuels, à temps plein ou à temps partiel, etc.), les consultants et les personnels prêtés, de verser des contributions politiques au nom de la Société ou d'utiliser leur poste pour en solliciter au bénéfice d'un parti politique ou d'un candidat, dans tout pays. Il n'existe aucune exception à cette politique. Par ailleurs, tel qu'autorisé par le Conseil d'administration d'AtkinsRéalis et conformément aux lois électorales fédérales et étatiques pertinentes des États-Unis, le comité d'action politique d'AtkinsRéalis USA Holdings LLC (Atkins PAC) offre aux employés la possibilité d'appuyer des candidats politiques, au moyen de contributions financées entièrement par les employés. Atkins PAC est une entité organisée séparément, dotée de son propre conseil d'administration et de ses propres règlements administratifs, et n'est pas une filiale d'une entité d'AtkinsRéalis. Les fonds du PAC doivent être recueillis et distribués conformément aux lignes directrices strictes de la Federal Elections Commission (FEC) des États-Unis, organisme de réglementation indépendant chargé d'administrer et de faire respecter la législation fédérale sur le financement des campagnes électorales, ainsi qu'aux lois électorales étatiques applicables. Les contributions déclarables de l'Atkins PAC, ainsi que les fonds recueillis et d'autres renseignements connexes, peuvent être consultés sur le site de la FEC. Pour plus d'information, veuillez consulter notre document Faits saillants sur l'intégrité (https://www.atkinsrealis.com/-/media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/integrity-highlights-fr.pdf).

Indiciel SASB pour l'industrie des services d'ingénierie et de construction

Indicateur SASB	Divulcation 2025 d'AtkinsRéalis	
IF-EN-160a	Impacts environnementaux liés au développement de projets	
IF-EN-160a 1	Nombre d'incidents de non-conformité aux permis, normes et règlements environnementaux	Veuillez consulter notre AIR, plus particulièrement la section intitulée « Gestion et impacts environnementaux ».
IF-EN-160a 2	Présentation des processus visant à évaluer et à gérer les risques environnementaux associés à la conception, à l'implantation et à la construction des projets	Veuillez consulter notre Livre bleu.
IF-EN-250a	Intégrité structurelle et sécurité	
IF-EN-250a 1	Montant des coûts de reprise liés à des défauts et à la sécurité	AtkinsRéalis n'agrège pas au niveau de l'entreprise les coûts de reprise liés à des défauts et à la sécurité. De manière générale, ces coûts sont gérés et absorbés dans les coûts des projets. Des efforts seront consacrés à l'évaluation de cette information au cours des prochaines années afin de déterminer si elle est significative pour nos activités.
IF-EN-250a 2	Montant total des pertes financières découlant de procédures judiciaires liées à des incidents relatifs à des défauts et à la sécurité	Aucune perte financière significative découlant de procédures judiciaires liées à des incidents relatifs à des défauts et à la sécurité n'est à divulguer pour la période de divulgation. Si de tels coûts étaient engagés, ils seraient reflétés dans nos CFS.
IF-EN-320a	Santé et sécurité de la main-d'œuvre	
IF-EN-320a.1	(1) Taux total d'incidents enregistrables (TRIR) et (2) taux de mortalité pour les (a) employés directs et les (b) employés contractuels	Veuillez consulter notre AIR, plus particulièrement les sections intitulées « Système de gestion SSE mondiaux et philosophie de sécurité » et « Faits saillants de développement durable ».

Indicateur SASB		Divulcation 2025 d'AtkinsRéalis
IF-EN-410a	Impacts sur le cycle de vie des bâtiments et infrastructures	
IF-EN-410a.1	Nombre de projets (1) mis en service certifiés selon une norme de durabilité multi-attributs reconnue par un tiers et (2) projets actifs visant une telle certification	Il convient de noter que, comme la Société fournit principalement des services d'ingénierie et des services professionnels, le nombre de projets mis en service est très limité. Une évaluation est en cours afin de déterminer si la mise en service constitue un élément significatif pour nos activités.
IF-EN-410a.2	Présentation du processus visant à intégrer les considérations d'efficacité énergétique et hydrique en phase d'exploitation dans la planification et la conception des projets	Veuillez consulter notre page Web dédiée à l'ingénierie de la carboneutralité à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/engineering-better-future/engineering-net-zero .
IF-EN-410b	Impacts climatiques du portefeuille d'activités	
IF-EN-410b.1	Montant du carnet de commandes pour (1) les projets liés aux hydrocarbures et (2) les projets liés aux énergies renouvelables	La Société met en œuvre un nouvel outil afin d'agréger l'information financière provenant de différents systèmes hérités qui étaient utilisés de manière indépendante par diverses unités d'affaires, souvent à la suite d'acquisitions antérieures. La Société utilisera ce nouveau système pour évaluer, dans les années à venir, le carnet de commandes des projets liés aux hydrocarbures et des projets liés aux énergies renouvelables.
IF-EN-410b.2	Montant des annulations au carnet de commandes associées aux projets liés aux hydrocarbures	En 2019, la Société a annoncé sa décision de se départir de ses activités Pétrole et gaz - Ressources et a confirmé la clôture de la vente de ces activités le 15 août 2021. La Société n'a depuis conclu aucun projet majeur lié à cette industrie et n'a constaté aucune annulation au cours de l'année 2025.
IF-EN-410b.3	Montant du carnet de commandes pour les projets non énergétiques associés à l'atténuation des changements climatiques	La Société met en œuvre un nouvel outil afin d'agréger l'information financière provenant de différents systèmes hérités qui étaient utilisés de manière indépendante par diverses unités d'affaires, souvent à la suite d'acquisitions antérieures. La Société utilisera ce nouveau système pour évaluer, dans les années à venir, le carnet de commandes des projets non énergétiques associés à l'atténuation des changements climatiques.
IF-EN-510a	Éthique des affaires	
IF-EN-510a.1	(1) Nombre de projets actifs et (2) carnet de commandes dans les pays figurant parmi les 20 derniers rangs de l'indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International	La Société met en œuvre un nouvel outil afin d'agréger l'information financière provenant de différents systèmes hérités qui étaient utilisés de manière indépendante par diverses unités d'affaires, souvent à la suite d'acquisitions antérieures. La Société utilisera ce nouveau système pour évaluer, dans les années à venir, le nombre de projets actifs situés dans les pays identifiés par l'IPC, ainsi que le carnet de commandes associé.

Indicateur SASB		Divulgation 2025 d'AtkinsRéalis
IF-EN-510a.2	Montant total des pertes financières découlant de procédures judiciaires liées à des accusations de (1) corruption ou pots-de-vin et (2) pratiques anticoncurrentielles	Aucune perte financière et aucun incident de corruption ni de pratiques anticoncurrentielles n'ont été enregistrés en 2025.
IF-EN-510a.3	Description des politiques et pratiques visant à prévenir (1) la corruption et les pots-de-vin et (2) les comportements anticoncurrentiels dans les processus d'appel d'offres	Veuillez consulter les sections intitulées « 5.1 Antitrust et concurrence » et « 5.2 Anti-corruption » de notre Code.
IF-EN-000	Indicateurs d'activité	
IF-EN-000.A	Nombre de projets actifs	La Société met en œuvre un nouvel outil afin d'agréger l'information financière provenant de différents systèmes hérités qui étaient utilisés de manière indépendante par diverses unités d'affaires, souvent à la suite d'acquisitions antérieures. La Société utilisera ce nouveau système pour évaluer, dans les années à venir, le nombre de projets actifs.
IF-EN-000.B	Nombre de projets mis en service	Comme la Société fournit principalement des services d'ingénierie et des services professionnels, le nombre de projets mis en service est très limité. Une évaluation est en cours afin de déterminer si la mise en service constitue un élément significatif pour nos activités.
IF-EN-000.C	Carnet de commandes total	Veuillez consulter notre AIR, plus particulièrement la section intitulée « Faits saillants financiers ».

Indiciel SASB pour l'industrie des services professionnels et commerciaux

Indicateur SASB		Divulcation 2025 d'AtkinsRéalis
SV-PS-230a	Sécurité des données	
SV-PS-230a.1	Description de l'approche visant à identifier et à gérer les risques liés à la sécurité des données	Veuillez consulter notre AIR, plus particulièrement la section intitulée « IA responsable, gestion des données, cybersécurité et confidentialité ».
SV-PS-230a.2	Description des politiques et pratiques relatives à la collecte, à l'utilisation et à la conservation des renseignements sur les clients	Veuillez consulter notre page Web consacrée à notre politique de confidentialité, accessible à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/site-services/privacy-policy. De plus, la Société a mis en œuvre les documents de gouvernance complémentaires suivants (non accessibles au public à ce jour) : ▪ Politique de conformité en matière de confidentialité des données, afin de protéger les droits du personnel, des clients, des fournisseurs et des autres personnes dont les données personnelles peuvent être traitées par AtkinsRéalis; d'atténuer et de prévenir les risques d'atteinte à la confidentialité des données; et de fournir un cadre clair pour établir les exigences en matière de protection des données et de confidentialité. ▪ Procédure relative à la cybersécurité et à la sécurité des données, afin de veiller à ce que la sensibilité de l'information d'AtkinsRéalis soit évaluée et que le niveau de sécurité approprié soit appliqué à cette information. ▪ Instruction de travail sur le calendrier mondial de conservation des données. ▪ Instruction de travail sur les exigences de cybersécurité pour les dépositaires de données. ▪ Procédure d'utilisation acceptable des technologies.
SV-PS-230a.3	(1) Nombre d'atteintes à la protection des données, (2) pourcentage impliquant des renseignements commerciaux confidentiels ou des renseignements personnels identifiables de clients, (3) nombre de clients touchés	Sauf lorsqu'il s'agit d'information du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas actuellement ces données.
SV-PS-330a	Diversité et mobilisation de la main-d'œuvre	
SV-PS-330a.1	Pourcentage de représentation selon (1) le genre et (2) les groupes de diversité pour (a) la haute direction, (b) les gestionnaires non membres de la haute direction et (c) tous les autres employés	Veuillez consulter notre Circulaire de sollicitation de procurations de la direction, plus particulièrement la section intitulée « Membres des groupes désignés ». La Société évalue actuellement la façon appropriée d'évaluer d'autres indicateurs de diversité, lesquels peuvent varier selon les régions et les pays où elle exerce ses activités.

SV-PS-330a.2	Taux de roulement (1) volontaire et (2) involontaire des employés	Sauf lorsqu'il s'agit d'information du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas actuellement ces données.
SV-PS-330a.3	Mobilisation des employés, en pourcentage	Veuillez consulter notre AIR, plus particulièrement la section intitulée « Mobilisation des employés et culture ».
SV-PS-510a	Intégrité professionnelle	
SV-PS-510a.1	Description de l'approche visant à assurer l'intégrité professionnelle	AtkinsRéalis vise à maintenir les normes d'éthique les plus élevées dans la conduite de ses affaires et dans ses relations avec toute personne avec laquelle elle fait affaire ou à laquelle elle est associée — ses employés, administrateurs, actionnaires, clients, associés et fournisseurs, ainsi que les gouvernements, les médias et le public. Notre intégrité et notre réputation en matière de pratiques éthiques comptent parmi nos actifs les plus précieux. En définitive, elles reposent sur les actions individuelles de nos employés, dirigeants et administrateurs, représentants, agents et consultants partout dans le monde. Le personnel d'AtkinsRéalis est donc personnellement responsable de se conformer au Code de conduite et doit en rendre compte. Ses dispositions sont obligatoires et le respect intégral du Code est attendu de tous les employés comme condition d'emploi. Veuillez consulter notre Code et notre Rapport d'intégrité pour obtenir des renseignements détaillés. La Société maintient également une page Web consacrée à son programme d'intégrité (à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/about/integrity).
SV-PS-510a.2	Montant total des pertes monétaires découlant de procédures judiciaires liées à l'intégrité professionnelle	Les pertes monétaires significatives associées à des procédures judiciaires, sanctions ou amendes qui sont du domaine public sont divulguées dans notre Rapport de gestion.
SV-PS-000	Indicateurs d'activité	
SV-PS-000.A	Nombre d'employés selon : (1) temps plein et temps partiel, (2) temporaire et (3) contractuel	Sauf lorsqu'il s'agit d'information du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas cette information; la Société considère qu'elle est sensible sur le plan commercial.
SV-PS-000.B	Heures travaillées par les employés, pourcentage facturable	Sauf lorsqu'il s'agit d'information du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas cette information; la Société considère qu'elle est sensible sur le plan commercial.

World Economic Forum (WEF) Index

Indicateur du WEF		Divulcation 2025 d'AtkinsRéalis
Pilier Social		
Dignité et égalité		
Diversité et inclusion (%)	Pourcentage d'employés par catégorie d'emploi, par groupe d'âge, genre et autres indicateurs de diversité (p. ex., origine ethnique)	Veillez consulter notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction, plus particulièrement la section intitulée « Membres des groupes désignés ». La Société évalue actuellement la façon appropriée d'évaluer d'autres indicateurs de diversité, lesquels peuvent varier selon les régions et les pays où elle exerce ses activités.
Égalité salariale	Ratio du salaire de base et de la rémunération pour chaque catégorie d'employés, par lieux d'exploitation importants, pour les domaines prioritaires d'égalité : femmes par rapport aux hommes; groupes ethniques minoritaires par rapport aux groupes majoritaires; et autres domaines d'égalité pertinents	Sauf lorsqu'il s'agit d'information du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas cette information; la Société considère qu'elle est sensible sur le plan commercial.
Niveau de rémunération (%)	Ratios du salaire d'entrée standard par genre comparés au salaire minimum local	La Société est principalement une société d'ingénierie et de conception. À ce titre, une proportion importante de nos employés n'est pas rémunérée selon des salaires assujettis aux règles relatives au salaire minimum.
	Ratio de la rémunération annuelle totale du chef de la direction par rapport à la rémunération annuelle totale médiane de tous les employés (à l'exclusion du chef de la direction)	Sauf lorsqu'il s'agit d'information du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas cette information; la Société considère qu'elle est sensible sur le plan commercial.

Indicateur du WEF	Divulgaration 2025 d'AtkinsRéalis	
Risque d'incidents liés au travail des enfants, au travail forcé ou obligatoire	Explication des activités et des fournisseurs considérés comme présentant un risque important d'incidents liés au travail des enfants, au travail forcé ou obligatoire. Ces risques peuvent découler du type d'activité (comme une usine de fabrication), du type de fournisseur ou des pays ou zones géographiques où les activités et les fournisseurs sont considérés comme à risque.	AtkinsRéalis réalise une évaluation des risques de conformité tous les 18 mois. Cette évaluation vise à nous aider à mieux comprendre les risques auxquels nos activités peuvent être exposées. Elle a pour objectifs de produire de l'information ciblée et exploitable lors de la définition des risques; de déterminer les mesures correctives connexes au sein de l'organisation; et de permettre à la haute direction de vérifier périodiquement les progrès réalisés à l'égard des mesures correctives. Nous déterminons les pays à prioriser au moyen d'indicateurs de risque clés, notamment l'effectif, l'indice de perception de la corruption de Transparency International, les mesures d'application de la FCPA/UKBA, les revenus par pays, l'indice mondial de l'esclavage et le nombre de travailleurs spécialisés. Dans ces pays sélectionnés, nous distribuons un sondage sur les risques aux principaux gestionnaires, couvrant la corruption, l'esclavage moderne, les pratiques anticoncurrentielles, le lobbying et la conformité des données. Les constatations sont ensuite résumées et discutées avec la direction opérationnelle et la haute direction. Pour atténuer les risques de travail forcé ou d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement, nous exigeons que tous les fournisseurs se conforment à notre Code de conduite des contreparties. Pour en savoir plus, consultez notre Code de conduite des contreparties, notre Politique sur les droits de la personne et notre Déclaration sur l'esclavage moderne et la traite des personnes.
Santé et bien-être		
Health and Safety (%)	Nombre et taux de décès résultant de blessures liées au travail; blessures liées au travail à conséquences graves (à l'exclusion des décès); blessures liées au travail enregistrables; principaux types de blessures liées au travail; et nombre d'heures travaillées Explication de la manière dont l'organisation facilite l'accès des travailleurs aux services médicaux et de soins de santé non liés au travail, ainsi que de la portée de l'accès offert aux employés et aux travailleurs	Veillez consulter les indicateurs GRI no 403-9 et 403-10 ci-dessus. Veillez consulter l'indicateur GRI no 403-6 ci-dessus.

Indicateur du WEF		Divulgation 2025 d'AtkinsRéalis
Compétences pour l'avenir		
Training provided (#)	Nombre moyen d'heures de formation par personne suivies par les employés de l'organisation au cours de la période de déclaration, par genre et catégorie d'employés (nombre total de formations offertes aux employés divisé par le nombre d'employés)	La Société établit actuellement une méthodologie afin de répondre adéquatement à ces questions.
	Dépenses moyennes de formation et de perfectionnement par employé à temps plein	Sauf lorsqu'il s'agit d'information du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas cette information; la Société considère qu'elle est sensible sur le plan commercial.
Pilier environnemental		
Changements climatiques		
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	Pour tous les gaz à effet de serre pertinents (p. ex., dioxyde de carbone, méthane, oxyde nitreux, gaz fluorés, etc.), déclarer les émissions de portée 1 et de portée 2 selon le Protocole des GES, en tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone (tCO ₂ e).	Veuillez consulter les indicateurs GRI no 305-1 à 305-5 ci-dessus.
	Estimer et déclarer les émissions importantes en amont et en aval (portée 3 du Protocole des GES), le cas échéant.	
Mise en œuvre de la TCFD	Mettre pleinement en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD).	Veuillez consulter notre rapport TCFD 2022 ainsi que notre PTC 2025.

Indicateur du WEF		Divulgarion 2025 d'AtkinsRéalis
Disponibilité de l'eau douce		
Consommation et prélèvement d'eau dans les zones de stress hydrique	Déclarer, pour les activités où cela est important, les mégalitres d'eau prélevée, les mégalitres d'eau consommée et le pourcentage de chacun dans les régions présentant un stress hydrique de référence élevé ou extrêmement élevé selon l'outil Aqueduct Water Risk Atlas du WRI.	La Société étant principalement une firme de services-conseils en ingénierie, l'eau est principalement obtenue auprès des réseaux municipaux de distribution, utilisée dans ses bureaux pour la consommation et les usages domestiques, puis rejetée dans les égouts municipaux. Tous les emplacements d'AtkinsRéalis exercent leurs activités conformément à la législation locale. À ce titre, l'utilisation de l'eau dans nos activités n'est pas jugée significative.
	Estimer et déclarer la même information pour l'ensemble de la chaîne de valeur (en amont et en aval), le cas échéant	L'utilisation de l'eau dans notre chaîne d'approvisionnement n'est pas jugée significative.
Perte de nature		
Utilisation des terres et sensibilité écologique	Déclarer le nombre et la superficie (en hectares) des sites détenus, loués ou gérés dans des aires protégées ou des zones clés pour la biodiversité (KBA), ou adjacents à celles-ci.	L'utilisation des terres n'est pas jugée significative pour la Compagnie.

Indicateur du WEF		Divulgation 2025 d'AtkinsRéalis
Indicateurs de prospérité		
Communauté et vitalité sociale		
Total des impôts payés	Total mondial des impôts assumés par l'entreprise, y compris l'impôt sur le résultat des sociétés, les taxes foncières, la TVA non recouvrable et les autres taxes de vente, les charges sociales payées par l'employeur et les autres taxes constituant des coûts pour l'entreprise, par catégorie d'impôts	L'information consolidée concernant le montant des impôts payés est présentée sous l'item « Charge d'impôts sur le résultat » dans les « États consolidés du résultat net », qui se trouvent dans nos CFS.
Création d'emplois et de richesses		
Nombre absolu d'emplois et taux d'embauches	Nombre total et pourcentage de salariés nouvellement embauchés au cours de la période de rapport, par tranche d'âge, par sexe et autres indicateurs de diversité, ainsi que par zone géographique	Sauf lorsqu'il s'agit d'information du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas cette information; la Société considère qu'elle est sensible sur le plan commercial.
	Taux de roulement du personnel en nombre et en pourcentage pendant la période de rapport, par tranche d'âge, par sexe et autres indicateurs de diversité, ainsi que par zone géographique	Sauf lorsqu'il s'agit d'information du domaine public, AtkinsRéalis ne divulgue pas cette information; la Société considère qu'elle est sensible sur le plan commercial.

Indicateur du WEF		Divulcation 2025 d'AtkinsRéalis
Economic Contribution	Valeur économique directe générée et distribuée (EVG&D) – sur la base de la comptabilité d'exercice, couvrant les composants de base des opérations mondiales de l'organisation	Veillez consulter notre CFS. plus précisément les États consolidés du résultat net
	Aide financière reçue du gouvernement: valeur monétaire totale de l'aide financière fournie à l'organisation par quelque gouvernement que ce soit durant la période de rapport	Veillez consulter l'indicateur GRI #201-4 ci-dessus
L'innovation dans de meilleurs produits et services		
Total des dépenses de R-D (\$)	Coûts totaux liés à la recherche et au développement	À l'heure actuelle, la recherche et le développement sont intégrés aux coûts opérationnels et ne sont pas agrégés au niveau de l'entreprise.

Indicateur du WEF	Divulgarion 2025 d'AtkinsRéalis
Création de richesses et d'emplois	
Communication de l'information sur les contributions financières aux investissements	Présentation des dépenses d'investissements (CAPEX) moins l'amortissement, appuyée par une description de la stratégie d'investissement de l'entreprise Veuillez consulter nos États financiers consolidés, et plus particulièrement les États consolidés du résultat net.
	Pour connaître notre programme de rachat d'actions, veuillez consulter notre page web dédiée à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/investors/shareholder-information/share-buy-back-program. Par ailleurs, il est à noter que la Société a annoncé une période de rachat d'actions débutant le 17 mars 2025 ainsi que le 17 mars 2026. Pour plus d'informations, veuillez consulter les communiqués de presse correspondants disponibles à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/media/press-releases/2025/2025-03-13-a; et https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/media/press-releases/2026/2026-03-13. Les dividendes sont annoncés trimestriellement via le communiqué de presse sur les résultats financiers. Voir ci-dessous l'exemple du premier trimestre 2026 : https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/media/press-releases/2026/2026-05-14 Pour connaître les dividendes versés aux actionnaires d'AtkinsRéalis en 2024, veuillez consulter les Tableaux consolidés des flux de trésorerie, présenté dans notre CFS. En outre, l'historique des dividendes de la Société est disponible à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/investors/shareholder-information/dividend-history. La restitution de capital aux actionnaires par le biais de rachats d'actions fait partie de notre stratégie commerciale mondiale, disponible à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/investors/corporate-overview/business-strategy. La stratégie a également été présentée lors de la Journée des investisseurs de juin 2024. La présentation et la transcription se trouvent à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/investors/2024-investor-day.

Indicateur du WEF		Divulgarion 2025 d'AtkinsRéalis
Indicateurs liés aux principes de gouvernance		
Comportement éthique		
Lutte contre la corruption	Pourcentage total des membres de l'instance de gouvernance, des employés et des partenaires d'affaires qui ont reçu une formation sur les politiques et procédures de l'organisation en matière de lutte contre la corruption, réparti par région	Lorsqu'ils deviennent membres du conseil d'administration, les administrateurs reçoivent une trousse d'intégration détaillée avec des documents administratifs à remplir et sont invités à suivre leur formation et leur certification obligatoires sur le Code de conduite. Voir aussi la section intitulée « Indépendance » de notre MPC. La formation annuelle et la certification selon notre code de conduite sont une condition d'emploi et font partie intégrante de notre programme d'intégration des employés. Notre rapport Intégrité 2025 (disponible à : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/report/integrity-annual-report-fr.pdf) présente un tableau des modules de formation obligatoires en liens avec l'éthique et l'intégrité attribuées aux employés en fonction de leur rôle, voir la section intitulée « Apprentissage et engagement ». Comme indiqué dans notre Code de conduite des contreparties (disponible à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/counterparty-code-conduct-fr.pdf), toutes les contreparties, y compris les partenaires d'affaires, fournisseurs, sous-contractants et représentants d'AtkinsRéalis doivent adhérer aux principes exprimés dans ce code de conduite et les partager. Les contreparties doivent également fournir à leurs employés suffisamment d'informations et de formation pour s'assurer qu'ils comprennent et respectent les obligations énoncées dans ce document.
	Nombre total et nature des incidents de corruption confirmés au cours de l'année en cours, mais liés aux années précédentes	Veillez consulter l'indicateur GRI #205-3 ci-dessus.
	Nombre total et nature des incidents de corruption confirmés au cours de l'année en cours, liés à cette année	Veillez consulter l'indicateur GRI #205-3 ci-dessus.
	Présenter les initiatives et l'engagement des parties prenantes pour améliorer l'environnement opérationnel et la culture d'ensemble dans un objectif de lutte contre la corruption	Veillez consulter nos activités de sensibilisation présentées dans la section intitulée « Au-delà d'AtkinsRéalis » de notre rapport Intégrité 2025 (disponible à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/report/integrity-annual-report-fr.pdf).

Indicateur du WEF		Divulgation 2025 d'AtkinsRéalís
Mécanisme de conseils en matière d'éthique et de signalement confidentiels	Une description des mécanismes internes et externes de recherche de conseils sur le comportement éthique et légal et l'intégrité organisationnelle	Veuillez consulter nos Faits saillants sur l'intégrité, plus précisément dans la section intitulée « Détecter », disponible à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/integrity-highlights-fr.pdf
	Une description des mécanismes internes et externes de signalement des préoccupations concernant un comportement contraire à l'éthique ou légal et à l'intégrité organisationnelle	Veuillez consulter nos Faits saillants sur l'intégrité, plus précisément dans la sous-section « Devoir de signalement », disponible à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/integrity-highlights-fr.pdf
Raison d'être de l'entreprise		
Raison d'être	La raison d'être déclarée de l'entreprise, qui est l'expression des moyens par lesquels une entreprise propose des solutions à des problèmes économiques, environnementaux et sociaux	La raison d'être d'AtkinsRéalís est de « Façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent ». Veuillez consulter notre page Web dédiée à : https://www.atkinsrealis.com/fr/about/our-purpose .

Indicateur du
WEF

Divulgarion 2025 d'AtkinsRéalis

Qualité du Conseil d'administration

Composition de l'instance de gouvernance	Composition de l'instance de gouvernance la plus élevée et de ses comités, par : compétences relatives aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux; postes d'administration ou de non-cadres; indépendance; mandat au sein de l'instance de gouvernance; nombre d'autres postes et engagements importants de chacun de ses membres individuels, et la nature de ces engagements; sexe; appartenance à des groupes sociaux sous- représentés; représentation des parties prenantes	L'organe de gouvernance le plus élevé d'AtkinsRéalis est son Conseil d'administration. Une biographie des membres actuels du conseil d'administration est disponible sur notre page Web dédiée à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/about/our-leadership. Plus précisément en ce qui concerne les articles énumérés : Compétence : Veuillez consulter le tableau intitulé « Critères de compétences des administrateurs » présentée dans notre MPC. Indépendance : À l'exception de notre président et chef de la direction, tous les membres du conseil d'administration sont indépendants. Par ailleurs, chaque Comité est composé uniquement d'administrateurs indépendants selon les critères d'indépendance adoptés par le Conseil d'administration. Veuillez consulter notre section MPC intitulée « Indépendance ». Ancienneté : L'ancienneté de chaque administrateur est présentée dans sa biographie respective, voir la section intitulée « Information sur nos candidats aux postes d'administrateur » dans notre MPC. La durée moyenne du mandat de tous les membres du conseil d'administration ainsi que les directives de départ à la retraite, sont présentées dans la section intitulée « Ancienneté et retraite des administrateurs » de notre MP. Autres engagements : Les engagements supplémentaires de chaque administrateur, le cas échéant, sont présentés dans leur biographie respective, voir la section intitulée « Information sur nos candidats aux postes d'administrateur » dans notre MPC. Les lignes directrices sur la disponibilité des administrateurs décrivent le nombre maximal d'engagements supplémentaires qu'un administrateur peut avoir, tout en étant considéré comme suffisamment disponible pour remplir son mandat en tant que membre du Conseil d'administration d'AtkinsRéalis. Critères de genre et autres critères de diversité : Veuillez consulter la section intitulée « Personnes des groupes désignés » dans notre MPC.
--	--	---

Indicateur du
WEF

Divulgateur 2025 d'AtkinsRéalis

Surveillance des risques et des opportunités

Intégration des risques et des opportunités dans les processus d'affaires	Présentation des facteurs de risque et des occasions propres à l'entreprise, indiquant clairement et de manière spécifique les principaux risques importants auxquels l'entreprise est confrontée (par opposition aux risques généraux propres au secteur dans son ensemble) ainsi que les occasions qui s'offrent à elle; la tolérance de l'entreprise à l'égard des risques présentés; la façon dont ces risques et occasions ont évolué au fil du temps; et la réponse de l'entreprise à ces changements. La présentation de ces occasions et de ces risques devrait intégrer les enjeux économiques, environnementaux et sociaux matériels, y compris les changements climatiques et l'intendance des données	Veuillez consulter la section « Approche de la gestion des risques » de notre AIR, ainsi que la section 14 « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion.
---	---	---

Engagement des parties prenantes

Enjeux importants ayant une incidence sur les parties prenantes	Une liste des enjeux importants pour les principales parties prenantes et l'entreprise, la façon dont ces enjeux ont été déterminés, et la façon dont les parties prenantes ont été mobilisées.	Veuillez consulter notre liste de sujets importants à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/downloadcentre/fr/supporting-document/esg-our-focus-areas-fr.pdf .
---	---	--